



**SERVICE
UNIVERSITÉ
CULTURE**

UNIVERSITÉ
Clermont uvergne

Appel à projets artistiques

RESIDENCE D'AUTEUR/AUTRICE

2026 - 2027

**Date limite d'envoi des candidatures
1 juin 2026 à 12h00**

Université Clermont Auvergne
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63000 CLERMONT-FERRAND

Ce présent appel à projets est destiné à rechercher un auteur/une auteure pour une résidence de neuf semaines réparties entre octobre 2026 et mai 2027. L'auteur/l'auteure consacra 70 % du temps à la conduite de son projet personnel de création et 30 % à de l'action culturelle et de médiation. Les actions de médiation (avec un plafond de 8 heures par mois) seront notamment tenues et encadrées à destination de publics « civils » intergénérationnels, sur le territoire où l'autrice ou l'auteur sera conduit[e] à évoluer.

1 – Présentation du SUC

Le Service Université Culture (SUC) est l'opérateur de la politique artistique et culturelle de l'Université Clermont Auvergne (UCA). Il a comme objectifs la sensibilisation à l'art et la culture par la présence de l'art à l'Université et la mise en œuvre de la présence de l'Université comme acteur culturel du territoire. Il crée des objets culturels et des événements, en tant que producteur et prescripteur et avec ses partenaires. Les pratiques et les actions de sensibilisation permettent aux étudiants/étudiantes de devenir des acteurs culturels ou artistiques dans la vie culturelle de la cité.

2 – Nature et objet de l'appel à projets

Marché passé selon une procédure adaptée en application des dispositions L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Objectifs :

En s'appuyant sur sa démarche de création, l'auteur/l'auteure sensibilisera les publics, étudiants et autres à la littérature et à l'écriture. Son projet personnel préside au contenu de cette résidence. Cette résidence est en lien avec l'atelier Création littéraire contemporaine et les rencontres Littérature Au Centre, sur le thème *Littérature et adolescences*.

3 – Conditions et critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité :

- Auteur/autrice de langue française
- Statut d'auteur/autrice n'ayant pas d'autre profession
- Publications dans une maison d'édition (pas d'auto-édition, pas de maison d'édition à compte d'auteur)
- Une thématique annuelle devra prendre une place dans son œuvre sous diverses formes, thèmes, travaux croisés, performances, images...

PROJET RESIDENCE D'AUTEUR/AUTRICE 2026-2027

L'auteur/l'auteurice, dans le cadre de sa résidence, est invité(e) à prendre part aux actions menées par le Service Université Culture (SUC) dans le champ de la littérature, en lien avec ses partenaires (instituts, services et laboratoires de recherche de l'Université Clermont Auvergne, opérateurs culturels de territoire, partenaires publics et privés, partenariats avec les librairies indépendantes et d'autres acteurs de la chaîne du livre).

L'auteur/l'auteurice suit les étudiants et étudiantes de l'atelier d'écriture *Création littéraire* du SUC dans leur processus de création (propositions de consignes d'écriture, relecture des textes des étudiants et étudiantes, suggestions de réécriture, aide à la conception de la revue...); il/elle participe à des rencontres dans cet atelier, réalise une préface pour la revue [*La Revue*] et autorise la publication d'un de ses textes inédits. Une demi-journée de rencontre au 25 Gisèle-Halimi pour l'atelier écriture et gravure (atelier # 25#).

Il/elle participe au festival *Littérature Au Centre* (du 30 mars au 4 avril 2027), sur la thématique ***Littérature et adolescences***.

Pendant ce festival, un atelier d'écriture est organisé à destination du grand public, avec des places réservées pour Le Secours Populaire et l'Association La Malle aux livres.

Une rencontre préparée avec des étudiant.es pour une rencontre tout public lors du festival Littérature Au Centre.

Il/elle participe dans le cadre de sa résidence au programme *Cultures en Commun*, dispositif d'actions artistiques et sportives destiné à la lutte contre l'isolement et la dégradation de la santé mentale des étudiants et étudiantes (actions précises à définir en accord avec l'auteur/l'auteurice).

Il/elle participe à des actions de médiation culturelle auprès des étudiants et étudiantes dans le cadre d'enseignements et/ou d'ateliers de pratique, conduits en lien avec des enseignants. Des interventions seront notamment proposées dans le cadre du master parcours « Littératures et Création » (Lcréa), sous forme d'ateliers avec proposition d'exercices d'écriture, réflexion sur les processus de la création.

Entrée en résidence : 14 octobre 2026

La **fin de la résidence** à destination du grand public se déroule en même temps que le lancement de [*La Revue*] : **20 mai 2027**

Dans le cadre du thème retenu (*Littérature et adolescences*), l'auteur/l'auteurice a l'entière liberté des contenus, selon son parcours et ses projets artistiques.

L'auteur/l'auteurice accepte que des informations le/la concernant (bibliographie, extraits, photos, etc.) soient mises en ligne sur le site internet et sur les différents supports de communication édités par le Service Université Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université Clermont Auvergne et les partenaires.

4 – Présentation des candidatures

A – Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- Un dossier de présentation du travail personnel de l'auteur/l'auteure en lien avec la thématique **Littérature et adolescences**
- Un curriculum vitæ incluant le statut professionnel
- Une bibliographie mise à jour
- Une ébauche de projet de travail pour l'atelier d'écriture
- Quelques précisions concernant les performances en matière de protection de l'environnement

Les dossiers devront être rédigés en français.

B – Transmission du dossier de candidature

Les dossiers sont à envoyer au format numérique à Myriam Lépron (responsable du secteur Lire/Ecrire du Service Université Culture) myriam.lepron@uca.fr et sur l'adresse mail achats@uca.fr avant le :

1 juin 2026 à 12h00

L'objet du courriel devra contenir la mention suivante : « **Candidature : appel à projets dans le cadre de la résidence d'auteur/auteure UCA-SUC 2026-2027** ».

Myriam Lépron accusera réception des candidatures.

C – Renseignement et contact

Myriam Lépron : myriam.lepron@uca.fr

5 – Examen des candidatures

La sélection se fera en fonction de la faisabilité du projet, de son originalité et de son adaptabilité aux contraintes proposées.

Tout projet reçu incomplet ou hors délais ne sera pas analysé. Les candidatures seront analysées et évaluées en fonction des critères énoncés ci-après et donneront lieu à un classement. Les critères de sélection suivants seront appliqués :

| Critère / Sous-critère | Pondération |
|---|--------------------|
| 1 – Adéquation de la proposition au projet concerné | 70 % |
| <i>1.1 – Respect de la thématique</i> | 50 % |
| <i>1.2 – Clarté et pertinence du projet présenté</i> | 20 % |
| 2 – Prise en compte des spécificités d'une résidence en milieu universitaire | 20 % |
| 3 - Performances en matière de protection de l'environnement | 10% |

Le Service Université Culture et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes veilleront à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent appel à candidature et les candidats/candidates présentant les capacités et les motivations les plus grandes à s'engager dans le projet.

6 – Modalités financières du projet

Une allocation de résidence de 6 750 € (montant brut incluant les charges sociales) est attribuée à l'auteur/l'auteure par le Service Université Culture de l'Université Clermont Auvergne, **sous réserve de l'attribution de la subvention du ministère de la Culture.**

En effet, le Service Université Culture demande, dans les délais prévus à cet effet, une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, incluant la rémunération de l'auteur/l'auteure selon les dispositions de la charte nationale en la matière.

En cas de réponse favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, cette subvention sera versée à l'Université Clermont Auvergne, avec une indication claire de service de destination et d'action mise en œuvre sur l'arrêté d'attribution de cette subvention, imputée sur le budget d'opérations programmées n°361 du ministère de la Culture, sous réserve de la mise à disposition effectives des crédits déconcentrés votés chaque année en Loi de Finances.

L'auteur/l'auteure sera hébergé(e) à l'hôtel Vialatte à Clermont-Ferrand, aux frais du Service Université Culture. Ses frais de déplacement entre la résidence et son domicile resteront à sa charge ainsi que ses frais de restauration.

7 – Suite à donner à l'appel à projet

Documents à fournir par le candidat/la candidate retenu(e)

- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis ou D1 le cas échéant) **OU** au RNA (association) **OU** le certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements, délivré par l'INSEE pour une personne publique.
- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts et taxes (impôt sur le revenu) délivré par l'administration fiscale dont relève le prestataire.
- Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de 6 mois (article D 8222-5.1° du code du travail).
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Ces documents ne sont pas obligatoires pour l'examen des candidatures mais devront être fournis par le candidat/la candidate retenu(e) avant la signature du contrat.